

Image not found or type unknown



Résolution de bail entre 2 parties

Par **gabisa**, le **23/01/2010** à **11:58**

Bonjour, mon père ne peut plus assurer un viager contracté avec ma mère qui est depuis décédée. Etant nu-propriétaire de ce bien suis-je obligé de régler l'arriéré de ce bail (pas régler depuis avril 2009) avec lui et mes frères et sœurs ? merci de votre réponse